

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE ET DE SES AFFLUENTS



Date de convocation :

Le 13/12/2023

Nombre de délégués :

En service : 34
Présents : 18
Votants : 18

N°04CS19122023

Objet : Règles d'amortissement

Avis : favorable à l'unanimité

Transmission en Préfecture le :

Publication / notification le :

L'an deux mille vingt trois
Le mardi dix-neuf décembre à dix-huit heures trente,
Le Conseil Syndical s'est réuni à Herbault, sous la présidence de M. Jean-Louis SLOVAK

Etaient présent- e-s :

Mesdames Marie-Claire GRUGIER-CREQUINE,
Messieurs Jean-Louis SLOVAK, François BORDE, Henri BURNHAM, Philippe DARIDAN, Denis BILLAULT, Daniel CHEVALIER, Dimitri MULTEAU, Jean-Marc LABBE, Marc GAULANDEAU, Lionel RANVAL, Gérard SERER, François OURY, Jean-Michel LENA, Daniel BORDIER, Bertrand LANOISELEE, Marc BOUVET, Jérôme HUARD

Etaient excusé.e.s :

Mesdames Catherine MEUNIER, Marinette DUVOUX, Sophie LEBERRE
Messieurs Didier MOELO, Pascal CONZETT, Benjamin CACHEUX, Jean-Luc DUMOULIN, Jean COLY, Christian ROCHE

Assistaient aux débats sans prendre part aux décisions :

Mmes Héloïse GORNARD, Christelle TOUZET et M. Valentin BAHÉ

Est nommé secrétaire de séance Monsieur Jean-Michel LENA

Reçu à la Préfecture
de Loir-et-Cher, le :
02 JAN. 2024

Règles d'amortissement

Suite à la mise en place de la nomenclature M57 à/c du 01/01/2024 et à l'apurement de l'actif effectué en 2023, le SMB Cisse propose les règles d'amortissement suivantes :

Type d'investissement	Seuil minimal d'amortissement	Durée d'amortissement	Imputation
Matériel de bureau et mobilier	1 000 € HT	10 ans	2184
Matériel informatique		3 ans	2183
Matériels et petits outillages techniques (tronçonneuses, débroussailleuses...)		5 ans	2158

Le conseil syndical, à l'unanimité :

- ✓ **Valide** les durées d'amortissement ainsi que le montant seuil minimal d'amortissement.

Le Président,
Jean-Louis SLOVAK

